

## La coordination des travaux routiers régionaux et locaux

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 546 (2016-2017) 1

- Question écrite du **16/02/2017**

- de LEGASSE Dimitri
- à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Récemment, le chantier visant à remplacer le revêtement de l'autoroute E429 entre Hoves et Tubize a entraîné la fermeture de la sortie et accès n°23. Or, il s'agit d'un axe de mobilité essentiel pour Rebecq. De plus, il y a déjà un gros chantier d'asphaltage en cours au niveau de la route de Quenast et la fermeture de la sortie 23 entraîne un surplus de circulation dans ce chantier, au grand dam de la population locale.

Je pars de ce cas particulier pour illustrer une situation générale : il y a trop peu de communication et de coordination entre travaux régionaux et travaux locaux. Il aurait suffi dans ce dossier d'un tout petit peu de communication et les deux chantiers se seraient suivis au lieu de se chevaucher.

Le manque de communication énoncé ci-dessus fait-il figure d'exception ou représente-t-il plutôt la norme ?

Serait-il envisageable d'établir une communication entre les pouvoirs locaux et l'administration régionale pour tout chantier ayant un impact sur les communes, notamment en matière de circulation ?

Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas qu'une bonne coordination, au prix d'un tout petit peu de communication, serait bénéfique pour tout le monde ?

- Réponse du **08/03/2017**

- de PREVOT Maxime

J'ai développé la réponse à une question sur le même sujet en commission du 14 février dernier. J'invite par conséquent l'honorable membre à consulter le compte-rendu intégral de cette commission.

Par ailleurs, pour le chantier cité, il est vrai que la communication n'a pas été parfaite tant dans le sens du Service public de Wallonie vers la Ville que dans l'autre sens. Ceci est notamment dû aux facteurs suivants :

- Les voiries régionales situées sur l'entité de Quenast sont gérées par la Direction des

routes du Brabant wallon alors que l'autoroute A8 est gérée par la Direction des routes de Mons.

- Les délais très courts pour mettre en œuvre ce chantier
- L'arrivée de la période hivernale contraignante pour ce type de chantier

Ce cas peut donc être considéré comme une exception et j'ai demandé à mon administration de renforcer la communication vers les pouvoirs locaux pour améliorer la coordination des chantiers. Il convient que les pouvoirs locaux en fassent de même. On ne pourra toutefois jamais garantir une absence totale de souci en terme de mobilité à l'occasion des nombreux chantiers programmés pour remettre à niveau les routes et autoroutes régionales.

Bien entendu, mon administration met tout en œuvre pour permettre une bonne communication.